Montreuil. le 26/10/2021

COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

Secrétariat Général

35 rue Cuvier 93558 Montreuil Cedex

Tél : 01 48 18 40 00 Recours FAX : 01 48 18 44 20

Mémoires, pièces, courriers FAX: 01 48 18 44 30 Demandes de renvoi FAX: 01 48 18 44 25 Communication de dossiers et accueil avocats FAX:

01 48 18 44 22 Greffe ouvert du lundi au vendredi de

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

M. ZIABLITSEV SERGEI 6 PLACE DU CLAUZEL APP 3 43000 LE PUY EN VELAY

N° de votre recours : 21055716

Monsieur SERGEI ZIABLITSEV c/ OFPRA ACCUSE DE RECEPTION D'UN RECOURS Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le recours en rectification d'erreur matérielle que vous avez formé a été enregistré*, le 13/10/2021, au greffe de la Cour nationale du droit d'asile sous le numéro de recours : 21055716, numéro que vous avez l'obligation de rappeler sur chaque pièce ou courrier que vous adressez à la Cour. <u>Il ne sera ni renouvelé ni actualisé. Aucun duplicata ne sera délivré.</u>

Il est impératif d'informer le greffe de la Cour de tout changement d'adresse.

Après la réception de ce courrier, vous pourrez consulter l'intégralité de votre dossier en le demandant 48 heures à l'avance par télécopie (01 48 18 44 22) au greffe de la Cour.

Votre recours sera examiné:

- soit **en audience publique** devant une formation collégiale ou un magistrat statuant seul dans les conditions prévues par l'article L.532-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- soit par un magistrat qui statuera **par ordonnance** en application de l'article L.532-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans le cas où la demande ne présente aucun élément sérieux susceptible de remettre en cause la décision du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Enfin, si vous avez besoin d'explications ou de renseignements complémentaires, vous pouvez écrire à la Cour ou téléphoner au 01 48 18 41 81.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire général,

^{*} Certaines informations faisant l'objet d'un enregistrement informatique pour les besoins de l'instruction et du suivi du dossier, un droit d'accès et de rectification des données personnelles peut être exercé auprès du président de la Cour.